

Séance du 31 mars 2016 à 19 heures
Commune d'Arcambal – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, trente et un mars deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune d'Arcambal – Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration
5 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

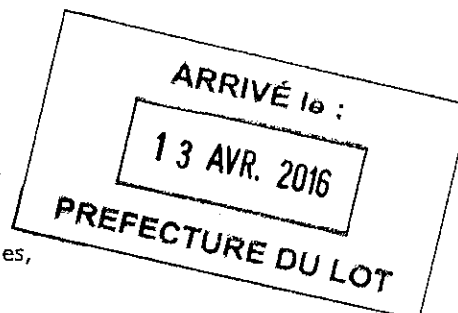
CALAMANE
CATUS
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme,

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
MECHMONT
ST DENIS CATUS
ST GERY

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PONS Stéphane,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,



"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

Etaient excusés ou absents :

23 titulaires - 22 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CAHORS

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme
BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène,
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, M.
COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. PEYRUS Guy,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. BARDINA Fabien,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CHASTAGNOL Gérard,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. DECREMPS Frédéric,
M. BORIES Olivier,
M. RIGAL Serge,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,

CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY
ST MEDARD
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme
(PLU) de Saint-Denis-Catus

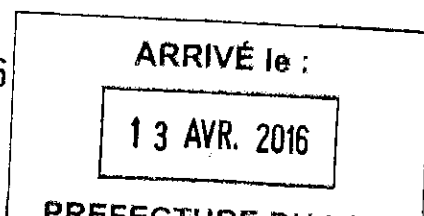
A été adopté à l'unanimité

ARRIVÉ le :

13 AVR. 2016

PREFECTURE DU LOT

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."



PREFECTURE DU LOT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 31 mars 2016
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Denis-Catus

Mesdames, Messieurs,

En date du 7/12/2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Saint-Denis-Catus, après accord du Conseil municipal de Saint-Denis-Catus en date du 23/11/2015.

La commune de Saint-Denis-Catus a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) en date du 26/09/2011.

Elle a défini, le même jour, les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration de son PLU, à savoir :

- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, tout au long de la procédure.
- Permanences tenues par les élus en mairie.
- Organisation d'une réunion publique avec la population.
- Organisation d'une exposition évolutive, dans les locaux de la mairie, visible aux heures d'ouverture habituels.
- Insertion dans la presse locale.
- Affichage dans les lieux habituels de la commune.
- Article sur le site internet de la Communauté de Communes du Grand Cahors.

La commune s'est également réservée le droit de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire si cela s'avérait nécessaire.

Il est fait lecture du bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme, depuis sa prescription en date du 26/09/2011 (*cf. annexe ci-jointe*).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-3, L.103-6, L.153-11 et R.153-3,
Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Denis-Catus prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, en date du 26/09/2011,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

Vu les débats organisés au sein du Conseil municipal de Saint-Denis-Catus sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en dates du 26/11/2013, 13/11/2014 et 9/11/2015,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Denis-Catus, en date du 23/11/2015, donnant son accord au Grand Cahors pour achever la procédure d'élaboration du PLU de Saint-Denis-Catus,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Saint-Denis-Catus,

Vu le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Saint-Denis-Catus, annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'approuver le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Saint-Denis-Catus, annexé à la présente délibération ;
- DIT que, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Saint-Denis-Catus pendant un mois.

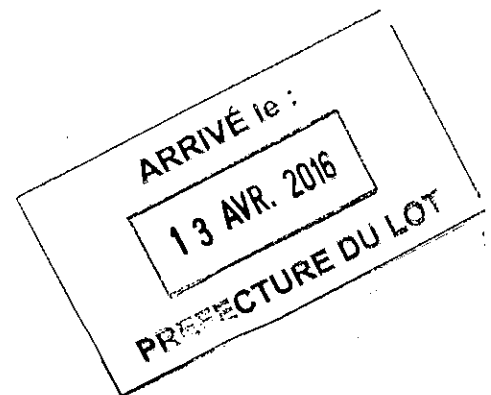
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE



"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-DENIS-CATUS le :

Affiché

Le 18 AVR. 2016

BILAN DE LA CONCERTATION

13 AVR. 2016

PREFECTURE DU LOT

En date du 26/09/2011, la commune de Saint-Denis-Catus a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le même jour, la commune a défini les modalités de concertation qu'elle souhaitait mettre en place pendant toute la durée de l'élaboration du PLU et jusqu'à l'arrêt du projet. Elle a précisé que cette concertation associerait les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

Les modalités de la concertation fixées par délibération le 26/09/2011 sont les suivantes :

- Mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, tout au long de la procédure.
- Permanences tenues par les élus en mairie.
- Organisation d'une réunion publique avec la population.
- Organisation d'une exposition évolutive, dans les locaux de la mairie, visible aux heures et jours d'ouverture habituels.
- Insertion dans la presse locale.
- Article sur le site Internet de la Communauté de Communes du Grand Cahors.

La commune s'est également réservé la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire qui s'avèrerait nécessaire.

Dès l'engagement de la procédure, la commune a mis en œuvre les actions retenues en matière de concertation du public, à savoir :

● Mise à disposition du public d'un **registre de concertation**, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie, à compter du 3/10/2011 au lancement des études.

La population, informée de la tenue de ce registre, a ainsi pu faire part de ses observations pendant toute la durée d'élaboration du PLU.

7 observations ont été consignées sur le registre pendant la période de concertation.

- 4 observations concernent un classement de parcelles en zone constructible en vue d'y implanter une ou plusieurs habitations.
- 1 observation demande que des parcelles soient constructibles en vue d'y implanter un bâtiment agricole.
- 1 observation demande que des terrains soient maintenus en zone agricole en vue de la transmission d'une exploitation agricole.
- 1 observation suggère qu'une « zone d'intérêt environnemental » soit prévue, englobant les bordures de Nuzéjous, Boissières, Catus et Saint-Denis-Catus.
- 1 observation porte sur l'intégration des projets d'exploitation de carrières dans le PLU.

La commission communale chargée du suivi de l'élaboration du PLU a eu connaissance de ces requêtes, tout au long des études.

Ces demandes ont été prises en compte dans le projet de PLU lorsqu'elles respectaient les orientations générales d'aménagement et de développement définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Saint-Denis-Catus.

● **Permanences des élus en mairie.** Les élus ont reçu le public en mairie pendant toute la phase de concertation.

● Organisation de **plusieurs expositions publiques**, tout au long de la phase de concertation :

- 1 panneau expliquant ce qu'est un PLU, de quoi il se compose et comment il est élaboré,
- 1 panneau de présentation du diagnostic multicommunal,
- 1 panneau de présentation du diagnostic communal,
- 1 panneau de présentation de l'état initial de l'environnement et de la trame verte et bleue,
- 1 panneau de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Saint-Denis-Catus.

Tous ces panneaux ont été exposés dans le hall de la mairie de Saint-Denis-Catus, au fur et à de l'avancement du PLU. Ils figurent dans le dossier de PLU : *pièce 0.4 Partie administrative / bilan de la concertation.*

● 1 **note d'information** (cf. dossier de PLU : *pièce 0.4 Partie administrative / bilan de la concertation*) reprenant les informations du panneau n°1 (qu'est-ce qu'un PLU, comment élabore-t-on un PLU, de quoi

est composé un PLU, comment la population est-elle concertée) était à la disposition du public en mairie.

● Affichage, sur le tableau d'affichage habituel de la mairie, du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et des procès-verbaux des séances du conseil municipal relatives aux trois débats sur le PADD, en dates du 26/11/2011, du 13/11/2014 et du 9/11/2015.

● Organisation de **deux réunions publiques** :

- Le 13/11/2013 : présentation d'une synthèse du diagnostic territorial de la commune, des enjeux de développement et du PADD qui en découle.
- Le 9/02/2016 : présentation du PADD ajusté par le conseil municipal le 9/11/2015.

La population a été informée de l'organisation de ces réunions par voie de presse (insertion dans la Dépêche du Midi le 4/11/2013 et le 5/02/2016), affichage d'un avis au public en mairie et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

Des inquiétudes d'ordre général ou personnel se sont exprimées lors de ces réunions et le bureau d'études Sol et Cité s'est efforcé d'y répondre le plus clairement possible en rappelant les différentes phases de la procédure d'élaboration d'un PLU et notamment l'enquête publique (cf. *comptes-rendus des réunions dans le dossier de PLU : pièce 0.4 partie administrative / bilan de la concertation*).

● Mise à disposition en mairie des **supports des réunions publiques** du 13/11/2013 et du 9/02/2016, présentant le diagnostic, les enjeux de développement du territoire communal et le PADD de la commune. Le compte-rendu de ces réunions ont, de plus, été affichés en mairie, sur le panneau d'affichage habituel.

● La population a été informée par la **presse** du lancement de l'élaboration du PLU et des réunions publiques (cf. *dossier de PLU : pièce 0.4 Partie administrative / bilan de la concertation*).

● Par ailleurs, un diagnostic agricole a été élaboré sur la base d'une **concertation étroite avec les agriculteurs** de la commune. Un travail de prospection et d'animation a été réalisé par l'ADASEA auprès des agriculteurs, à l'échelle du PLU multicommunal (avec les communes de Boissières, Catus, Maxou, Mechmont et Nuzéjols).

- Une réunion en date du 19/07/2012 a permis de présenter aux exploitants agricoles de la commune la démarche PLU, l'impact sur les exploitations et la méthodologie de travail. Six agriculteurs ont participé à cette réunion.

- Des enquêtes individuelles ont ensuite été organisées auprès des agriculteurs, les 1^{er} et 2/08/2012. Elles ont permis de :

- . compléter les données concernant l'occupation agricole des sols,
- . localiser les sièges d'exploitation, les bâtiments agricoles et les perspectives d'évolution de chaque bâtiment,
- . recueillir auprès de chaque exploitant des informations complémentaires sur le devenir des entreprises agricoles.

Vingt personnes ont été interrogées (12 exploitations et deux retraités).

Au-delà de la concertation du public, la commune de Saint-Denis-Catus a organisé deux réunions avec les Personnes Publiques Associées et Consultées qui ont permis de recueillir leurs observations sur le projet de PLU :

- le 16/10/2013 : présentation du diagnostic du territoire et ses enjeux de développement et du PADD, à l'échelle multicommunale et à l'échelle de Saint-Denis-Catus ;
- le 9/02/2016 : présentation du projet de traduction réglementaire des orientations d'aménagement définies dans le PADD de Saint-Denis-Catus. Le zonage, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement écrit ont été transmis à toutes les Personnes Publiques Associées et Consultées avant cette réunion.

Les observations formulées par les personnes publiques associées et consultées sur le projet de PLU, pendant la phase d'étude, ont été prises en compte dans le projet arrêté lorsqu'elles respectaient les orientations générales d'aménagement et de développement définies dans le PADD de Saint-Denis-Catus.

D'une manière générale, cette concertation a permis de recueillir les avis des différents acteurs du territoire qui ont conduit la commune à affiner son projet, dans le respect des orientations d'aménagement fixées dans le PADD de Saint-Denis-Catus.